

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
**Commune de Montrond le Château (Doubs)**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**Du mardi 9 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme PRILLARD Angèle, Maire.

**Etaient présents** : Mmes GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, PRILLARD Angèle, STEHLY Audrey.

Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PIGUET Aurélien.

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)**: BEFFY Stéphanie

**Absent(e)(s)** : Néant

**Délégation de pouvoir** : BEFFY Stéphanie à BILLAMBOZ Jean-Xavier

Un scrutin a eu lieu, M. BILLAMBOZ Jean-Xavier ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé(e) pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ORDRE DU JOUR

**1) CADRE DE VIE :**

- Présentation du nouveau site internet
- Point Explore Game
- Demande d'utilisation de la salle par une association : invitation M. David TORNIER

**2) URBANSIME**

- DPU parcelle A828 Lieu-dit « Aux Perrières »
- DPU Parcelles AB 95 lieu-dit « 4 route de Malbrans » et AB 98 « lieu-dit Au village »
- Contrat de réservation parcelle ZH 94

**3) FINANCES :**

- Décision modificative assainissement
- Admission en non-valeur
- Taxe d'aménagement (Taux)

**4) BOIS**

- Bilan de chantier de bois façonné

**5) CONTRAT VENTE D'HERBE :** parcelles A605 et A606

**6) BOX COMMUNAL :** demande de location

**7) MAISONS SENIOR :** Point d'avancement sur le dossier

**8) VORIE :** CR commission voirie du 21/04

**9) POINTS DIVERS**

- Bilan réunion préparation de la fête médiévale
- Composteur du village
- Projet jardin école et hôtel à insectes

Le Compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour :

- la location du logement communal n°2.
- Contrat vente d'herbe parcelle B43

Demandes acceptées à l'unanimité.

---

### **1) CADRE DE VIE :**

#### **- Présentation du nouveau site internet**

Mme Fabienne GIRARDET, conseillère municipale qui a travaillé à l'élaboration d'un nouveau site internet pour la commune avec le prestataire choisi, présente le nouveau site aux membres du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal sont très satisfaits du travail réalisé.

Mme le Maire remercie Fabienne Girardet pour son investissement sur ce dossier.

#### **- Point Explore Game**

Vincent Coquiard explique que les retours des joueurs de l'explor games sont très positifs. Le partenariat avec le bar épicerie « le Pitch » fonctionne bien.

Il rappelle que le retrait des tablettes s'effectue au bar épicerie « le Pitch » ou en mairie (le mardi) et que les réservations se font par téléphone ou sur le site internet de l'office du tourisme Loue Lison.

#### **- Demande d'utilisation de la salle par une association : invitation M. David TORNIER**

Mme le Maire laisse la parole à M. TORNIER David qui a sollicité les communes du secteur pour connaître les disponibilités des salles polyvalentes. Il est invité à présenter son association qui a pour objet de dispenser des cours de Krav Maga.

Les explications entendues,

- Considérant que la pratique du Krav Maga n'a pas les mêmes objectifs que les cours dispensés par les clubs de Judo et de Karaté,
- Considérant que le Krav Maga est bien structuré avec une fédération nationale,
- Considérant que la commune de Foucherans propose à la commune de Montrond le Château de mettre à disposition la salle de Foucherans à l'association de M. TORNIER David, le mardi soir tous les 15 jours et que la commune de Montrond le Château mette à disposition la salle polyvalente de Montrond le Château le mardi soir tous les 15 jours en alternance avec Foucherans,

Mme le Maire propose au conseil de mettre à disposition la salle polyvalente, le mardi soir, tous les 15 jours pour les cours de Krav Maga, avec une participation financière de l'association de M. TORNIER David de 180 € par an, considérant que cette association a son siège social en dehors de la commune de Montrond le Château.

Le conseil municipal, après échanges, décide, **par 11 voix pour et 1 voix contre**, de mettre à disposition la salle polyvalente, le mardi soir, tous les 15 jours pour les cours de Krav Maga, avec une participation financière de l'association de M. TORNIER David de 180 € par an.

### **2) URBANSIME**

#### **- DPU parcelle A828 Lieu-dit « Aux Perrières »**

Maître LAFAY Jonathan, notaire associé à Besançon, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien non bâti situé sur la parcelle cadastrée A n°828, lieudit « Aux Perrières ».

Mme le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption dans le cadre de cette transaction.

Le Conseil Municipal décide, **par 12 voix pour**, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle mentionnée supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

- **DPU Parcelles AB 95 lieu-dit « 4 route de Malbrans » et AB 98 « lieu-dit Au village »**

Maître ZEDET Caroline, notaire associée à Ornans, informe la Commune de la transaction prochaine :

- d'un bien non bâti situé sur la parcelle cadastrée AB n°98, lieudit «Au Village».
- d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrée AB n°95, lieudit «4 route de Malbrans».

Mme le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption dans le cadre de ces transactions.

Le Conseil Municipal décide, **par 11 voix pour, (STEHLY Audrey ne prend pas part au vote)** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles mentionnées supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

- **Contrat de réservation parcelle ZH 94**

Mme le Maire explique que M. GODET Julien et Mme VALFREY Emilie, domiciliés 1 Chemin des Vaches, sont candidats à l'acquisition de la parcelle ZH n°294 d'une superficie de 939 m<sup>2</sup>.

Mme le Maire rappelle que :

- la vente est consentie moyennant le prix de 75 € TTC le mètre carré, payable au comptant, à la signature de l'acte authentique de vente qui sera dressé par Maître BOSSET, Notaire à QUINGEY (Doubs),
- qu'un acompte de 1 500 € par chèque est à joindre au contrat de réservation,
- qu'au moment de la signature de l'acte de vente, les acquéreurs devront payer en plus de son prix, et entre les mains du Notaire, les frais, droits d'enregistrement et honoraires dudit acte de vente et, s'il y a lieu, d'une copie authentique pour le vendeur.

Madame le Maire indique que, dans le cadre de cette opération, la commune déclare :

- ne pas être assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée et **agir en tant que tel**,
- que l'immeuble vendu est un terrain à bâtir au sens de l'article 257 I-2 1° du Code général des impôts et qu'il n'a pas été réalisé dessus de travaux significatifs ni mis en œuvre de moyens de commercialisation avérés,
- que la vente de ce terrain est réalisée et intervient dans la gestion du patrimoine communal non affecté à une activité économique, dans un but non lucratif, et qu'à ce titre, elle n'entre pas dans le champ d'application de la TVA,
- que la valeur de l'actif sera réemployée au service des missions communales,
- que ce terrain appartient à la commune depuis très longtemps car lui provenant du remembrement.

Mme BOSSET, notaire à Quingey s'occupe de toutes les formalités liées à cette transaction.

Les explications du Maire entendues, le Conseil Municipal, **par 11 voix pour et 1 abstention**, décide d'attribuer la parcelle ZH n°294 à M. GODET Julien et Mme VALFREY Emilie et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette transaction.

### 3) FINANCES :

#### - Décision modificative assainissement

Pour paiement SATE 2021

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues (foocet)	174.60 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>174.60 €</b>	
D 678 : Autres charges exceptionnelles		174.60 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>174.60 €</b>

- Admission en non-valeur : reporté au prochain conseil

- Taxe d'aménagement (Taux)

Le Conseil municipal maintien le taux à 3.5 % pour la taxe d'aménagement.

### 4) BOIS

#### - Bilan de chantier de bois façonné

M. COQUIARD Vincent, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des bois, présente le bilan de chantier de bois façonné.

Nom client	N° article ou contrat	Type	Quantité facturée	Unité facturation	Volume (M3)	Montant facturé HT	PU vendu (quantité)	1% frais de gestion	Charges de transport	N° facture	Date de la facture
CLERC SCIERIE	844022G008-2	APPRO	125,76	M3 sous	140,85	10 360,43	82,38	103,6		1700085852	30/01/23
FORETS ET SCIAGES COMTOIS	844020G077-4	APPRO	214,82	M3 sous	239,94	26 148,97	93,8	201,49		1700085036	19/12/22
FRANCE BOIS IMPREGNES	844021G020-3	APPRO	14,29	M3 sous	15,44	1 788,5	125	17,87		170008529	27/02/23
PQS BEYNEL	838522G009-0	APPRO	150	M3A	108	4 800	32	48	600	1700086189	10/02/23
			63,54	TAT	142,97	7 497,72	118	74,98		1700086056	31/01/23
STORA ENCO MAXAU GmbH	883022GA02-2	APPRO	21,85	TAT	49,37	2 578,77	118	25,79		1700086402	21/02/23
			9,46	TAT	21,26	1 115,83	118	11,16		1700087327	24/03/23
Somme (PU sur volume) :					717,64	48 288,32	87,29	482,88	600		

#### Bilan des factures et des mémoires

Montant facturé (€ HT)	48 288,32
1% frais de gestion	482,88
Charges de transport déduites sur reversement (€ HT)	600
Net perçu commune (€ HT)	47 205,44
Volume (M3)	717,64
PU net (€ HT/ M3)	65,78

#### Charges à régler par la commune

Charges ATDO (€ HT)	2 000
Charges ETF (€ HT)	18 250
Total des charges (€ HT)	20 250

#### Bilan du chantier

Net perçu commune (€ HT)	47 205,44
Total des charges (€ HT)	20 250
Bilan (€ HT)	26 955,44
Volume	717,64
PU Eq BSP (€ HT/M3)	37,56

### 5) CONTRATS VENTE D'HERBE :

#### - parcelles A605 et A606

Mme le Maire explique que la commune a acheté en 2022 les parcelles A008 (d'une contenance de 11 ares 46) et A 009 (d'une contenance de 7 ares 74) faisant partie de la

propriété du 12 rue du Tilleul. Dans l'attente de la réalisation du projet d'habitat seniors, Mme le Maire propose qu'une vente d'herbe soit mise en place pour ces 2 parcelles avec une exploitation agricole du village,

Le conseil municipal a donc autorisé Mme le Maire à consulter les chefs d'exploitation agricole ayant leur siège d'exploitation à Montrond le Château pour établir un contrat de vente d'herbe annuelle avec l'un d'entre eux. Le conseil municipal examinera les candidatures lors de sa prochaine séance du 09 mai 2023.

Une demande a été reçue en mairie à savoir M. DELONGEVILLE Jacques, 3 rue des Ecoles. Considérant la demande de M. DELONGEVILLE Jacques en date du 18/04/2023, Le conseil municipal, après examen de la candidature, par **12 voix pour**, attribue la vente d'herbe des parcelles A605 et A606 pour la saison culturale 2023/2024 à M. DELONGEVILLE Jacques et autorise Mme le Maire à signer le contrat de vente d'herbe concerné.

- **parcelle B43 terrain ancienne déchetterie**

Mme le Maire explique que M. FOURQUET Etienne a manifesté son intérêt pour exploiter, en vente d'herbe annuelle une partie de la parcelle communale B n°43 d'une contenance de 14 ares, actuellement entretenue par la municipalité.

Le conseil municipal, après examen de la candidature, par **12 voix pour**, autorise Mme le Maire à signer un contrat de vente d'herbe pour une partie de la parcelle B n°43 pour la saison culturale 2023/2024 à M. FOURQUET Etienne.

6) **BOX COMMUNAL** : demande de location

Mme le Maire fait part de la demande de M. GODET Julien, habitant à Montrond le Château qui cherche un local à louer pour stocker du matériel.

Mme le Maire propose de lui louer 1 box situé dans l'ancienne fromagerie au 4 rue de l'Eglise au prix de 20 euros/mois pour 1 box. Le contrat sera établi pour 12 mois soit pour un total de 240 euros/an.

Mme le Maire précise que les locataires des logements communaux sont prioritaires pour la location du box ; la location du box de M. GODET Julien sera annulée dès lors qu'un nouveau locataire en fera la demande avec 2 mois de préavis.

Le Conseil Municipal, par **12 voix pour**, décide de louer 1 box à M. GODET Julien et autorise Mme le Maire à signer un contrat de location à compter du 01/06/2023.

7) **LOCATION LOGEMENT COMMUNAL n°2**

Mme le Maire explique que le logement communal, qui avait fait l'objet d'un sinistre l'année dernière, sera disponible à la location à compter du 10/06/2023. Le loyer est de 450 euros/mois.

Une annonce a été diffusée aux administrés de Montrond le Château, la priorité leur étant donnée avant de diffuser l'annonce plus largement. Les personnes intéressées étaient invitées à adresser un mail pour examen de leur candidature au conseil municipal du 9 mai 2023.

M. RATTE Lenny a fait part de sa candidature par mail en date du 09/05/2023 pour le logement communal. Il souhaite également louer un box communal.

Mme le Maire propose :

- de lui attribuer le logement à compter du 10/06/2023. Le loyer s'élève à 450 € à la date de mise à disposition et sera révisé tous les ans selon l'indice de référence des loyers (IRL).
- sollicite le versement d'une caution par M. RATTE Lenny de 450 € correspondant à un mois du loyer initial
- de lui louer 1 box situé dans l'ancienne fromagerie au 4 rue de l'Eglise au prix de 20 euros/mois pour 1 box à compter du 10/06/2023. Le contrat sera établi pour 12 mois soit pour un total de 240 euros/an.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, attribue **par 12 voix pour** le logement n° 2 au 4 rue de l'église à M. RATTE Lenny à compter du 10/06/2023 et le box communal dans les conditions mentionnées ci-dessus.

**8) MAISONS SÉNIORS :** Point d'avancement sur le dossier

Une réunion de travail est prévue le 30 mai 2023 à 19 h 00 avec l'ADMR et BOOA, fabricant français de projets à ossature bois.

**9) VORIE :** CR commission voirie du 21/04

Suite à la commission voirie du 21 avril, M. LOPES Guillaume, 2eme adjoint présente le tableau récapitulatif prévisionnel des travaux d'entretien concernant les chemins ruraux communaux.

N° (ordre de priorité à définir en CM)	Nom du chemin communal	Travaux en interne	Travaux par prestataires extérieurs	Coût prévisionnel GLOBAL HT	Coût prévisionnel HT
1	Chemin rural dit de Montrond Le Château à Chenecey		X	900,00 €	900,00 €
2	Chemin d'exploitation n°14 – Chemin des Sales Ponts	X		- €	- €
3	Chemin d'exploitation n°1 – Chemin du ball trap		X	3 700,00 €	3 700,00 €
3 BIS	Chemin d'exploitation n°1 – Chemin du ball trap <b>(en option)</b>		X	3 400,00 €	- €
4	Chemin rural dit le chemin du tacot – Côté Arguel	X	X	1 500,00 €	1 500,00 €
5	Chemin rural dit des Prés de Merey – chemin des Fossés		X	900,00 €	900,00 €
6	Ancienne route de Besançon à Pontarlier – chemin de la porcherie	X	X	750,00 €	750,00 €
7	Chemin rural dit du puits de la belle louise		X	4 400,00 €	2 200,00 €
8	Chemin d'exploitation n°11 – Chemin d'accès à la ferme pédagogique des Vaujeans		X	3 000,00 €	3 000,00 €

Après débat, il est décidé de faire procéder à des chiffrages pour le prochain conseil municipal et de fixer l'ordre des priorités pour les travaux 2023 et 2024.

### 3) POINTS DIVERS

#### - Bilan réunion préparation de la fête médiévale

Pour rappel, la fête médiévale qui sera organisée le 17 septembre prochain de 10h à 18h sur le site de l'esplanade du château comportera les animations suivantes :

- animations par 2 troupes médiévistes
- atelier frappe de monnaie par Hervé Perton
- visite guidée par Hervé Perton
- explication du chantier de restauration
- marché médiéval (Vannerie, Poterie, boulangerie ,autres...)
- circuit de randonnée "le tour du patrimoine Castelmontois" avec les histoires audio le long du parcours

La municipalité se chargera d'établir le dossier de sécurité pour la préfecture et nommera un référent pour les pompiers. La municipalité sera responsable de cette journée.

La communication de cette fête médiévale sera effectuée par la municipalité (flyer et com via intramuros, réseaux sociaux et article est républicain).

Il a été convenu lors de la réunion de préparation que les bénéfices de la buvette et éventuelle petite restauration à mettre en place par les associations volontaires seraient répartis entre les associations qui s'investiraient pour l'organisation de cette fête médiévale.

Tel que convenu lors de la réunion de préparation de la fête médiévale qui s'est déroulée le 2 mai, **la municipalité a demandé une réponse sur les points suivants, pour le 2 juin prochain :**

- nombre de personnes disponibles pour aider à la préparation de la fête médiévale le samedi 16/09 ap midi
- nombre de personnes disponibles pour aider le jour de la fête médiévale et sur quels créneaux ( de 10h à 18h)
- nombre de personnes disponibles pour aider au rangement à partir de 18h le dimanche soir
- préférence pour les tâches à réaliser :

**samedi** : fléchage stationnement et accès à la fête médiévale, acheminement du matériel sur le site, acheminement des boissons et autre

**dimanche** : gestion du stationnement sur le parking dans le champ vers parking mairie, gestion de l'accueil (entrée libre) en bas du chemin du château (vers barrière en bois), gestion de la buvette / petite restauration (ex crêpes)

Rangement le soir, évacuation matériel, enlèvement fléchage

Les habitants volontaires pour aider à l'organisation de cette journée sont invités à se faire connaître auprès de la municipalité.

**- Composteur du village**

Un composteur de village a été mis en place derrière l'église pour les habitants n'ayant pas de solution pour le compostage de leurs déchets organiques.

Ce composteur a été payé par le SYBERT.

Les habitants intéressés pour apporter leurs déchets organiques au sein du composteur de village peuvent venir en mairie retirer un bio sceau et le code du cadenas pour l'accès au composteur.

Ce composteur sert également à la municipalité pour les déchets organiques résultant des locations de la salle polyvalente.

Pour rappel, en janvier 2024, les déchets organiques ne seront plus acceptés dans la poubelle grise.

**- Projet jardin école et hôtel à insectes**

Mme le Maire informe les membres du conseil de la demande de Mme Fourquet Elise, professeure des écoles au sein de l'école intercommunale pour la mise en place d'un hôtel à insectes vers le parking de la mairie, ainsi que d'un potager.

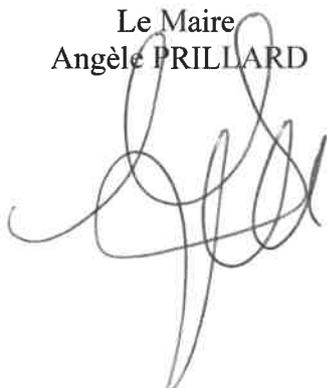
Le conseil municipal donne un accord pour ces 2 demandes.

Le prochain conseil se réunira le mardi 13 juin 2023

Séance levée à 23h30

numéro de délibération	Objet
DCM 2023/09-05-01	Utilisation salle polyvalente par une association
DCM 2023/09-05-02	Déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption - parcelle cadastrée A n°828
DCM 2023/09-05-03	Déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption - parcelles cadastrée AB 98 et AB 95
DCM 2023/09-05-04	Contrat de réservation parcelle ZH 294
DCM 2023/09-05-05	Contrat vente d'herbe parcelles A008 et A009
DCM 2023/09-05-06	Contrat vente d'herbe -Terrain ancienne déchetterie
DCM 2023/09-05-07	Location box communal
DCM 2023/09-05-08	Location logement communal n°2

Le Maire  
Angèle PRILLARD



Secrétaire de séance  
Jean-Xavier BILLAMBOZ

